



ville de vitry sur seine

DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DU NUMERIQUE

Adresse :

Monsieur le maire
Hôtel de ville
94407 vitry-sur-seine cedex

téléphone : 01 46 82 80 00
télécopie : 01 57 67 08 31

Pour joindre directement votre correspondant
téléphone : 01 46 82 81 72
télécopie : 01 57 67 08 15

A l'attention des
Bailleurs et syndicats de copropriété

Vitry-sur-Seine, le

références à rappeler dans tous les cas :
801-CP

Madame, Monsieur,

Le déploiement de la fibre optique, représente un enjeu économique, d'attractivité des territoires et de développement de nouveaux services innovants pour les vitriots dont l'accès à la télévision numérique et à une connexion internet très haut débit (THD).

Depuis 2016, la ville s'est engagée auprès des opérateurs pour permettre une couverture du territoire en fibre optique.

Deux opérateurs étaient alors en capacité de réaliser ce déploiement, Orange et SFR. Orange, par la convention signée en 2013 avec la Région et le Conseil Départemental a alors effectué un premier déploiement en 2014 avec 2263 logements raccordables dans le quartier du Fort. Depuis l'opérateur n'a pas poursuivi le déploiement.

Constatant le déficit de déploiement, la ville de Vitry-sur-Seine a donc engagé fin 2016 un dialogue avec les directions des deux opérateurs, sans se positionner pour l'un des deux. En agissant ainsi nous comptons favoriser une couverture à 100% du territoire en incitant les deux opérateurs à intervenir.

SFR devenant acteur du territoire suite au rachat de Numéricâble a obtenu en début d'année auprès de l'autorité de régulation ARCEP la fin du monopole d'Orange et nous a indiqué débiter une politique de déploiement de son réseau THD sur la commune de Vitry-sur-Seine. De même Orange semble relancer ses opérations de déploiement.

Ainsi, les deux opérateurs se sont engagés sur des déploiements suivants :

- Orange sur un lot 2017 et les quartiers sud de la ville avec 3000 logements raccordables sans pour autant apporter une vision d'un déploiement sur le reste du territoire et dans les prochaines années ;
- au contraire SFR s'engage sur un lot 2017-2020 avec une couverture complète hors zone câblées par Numéricâble, représentant plus de 11 000 logements.

Depuis les deux opérateurs poursuivent des échanges avec les services de la ville en particulier sur l'implantation des armoires de rue indispensables à la fourniture de ce service à la popula-

tion. Les services municipaux apportent la même logistique aux deux opérateurs dans ce processus.

Quoiqu'il en soit, il est probable que les opérateurs viennent vers vous dans le cadre de leur plan de déploiement pour signer les conventions pour effectuer le câblage vertical sur votre parc mobilier. La ville étant classée Zone Moins Dense par l'ARCEP, ce zonage interdit un déploiement en superposition par deux opérateurs, la mutualisation du réseau étant obligatoire. Comme vous pourrez le constater, le projet d'Orange sur 2017 se superposent au zonage de SFR. Il vous appartiendra donc de contractualiser au regard du plan de déploiement affiché par les opérateurs et de la localisation de vos résidences. Le service fibre étant un enjeu important pour l'ensemble des habitants, nous comptons sur vous pour être réactif sur ces sollicitations et permettre ces raccordements dans les meilleurs délais et ainsi répondre aux attentes très fortes de vos locataires.

Monsieur Christophe PROVOT, Directeur des Systèmes d'Information et du Numérique, en charge de ce dossier reste à votre écoute (christophe.provot@mairie-vitry94.fr, 01 46 82 83 95)

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments distingués.

LE MAIRE DE VITRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, Le Conseiller municipal

M Albertino RAMAEL

